MISE À JOUR - Changements au PICEVO selon le budget fédéral de 2017

Depuis l'annonce du budget, l'Association de l'industrie touristique du Canada (AITC) fait preuve de diligence pour mieux comprendre toutes les incidences des modifications proposées au Programme d'incitation pour congrès étrangers et voyages organisés (PICEVO), qui accorde des remboursements de taxes aux voyageurs non-résidents pour certaines activités. Après consultation, l'AITC a reçu une réponse du gouvernement dans laquelle il jette de la lumière sur l'étendue des changements.

Selon la réponse du gouvernement à l'AITC, cette modification fait partie d'un effort plus vaste visant à s'attaquer à des mesures fiscales qui ont un peu d'effets, qui suscitent peu d'intérêt ou qui chevauchent d'autres formes de soutien fédéral. Plus précisément, le budget de 2017 propose aussi d'abroger le remboursement de la taxe sur les produits et services et de la taxe de vente harmonisée payable aux touristes non-résidents et aux voyagistes non-résidents relativement à l'aspect hébergement des voyages organisés. Nous savons maintenant officiellement que la composante des voyages organisés est abandonnée, mais que ce n'est pas le cas des congrès étrangers. Par conséquent, dans l'acronyme « PICEVO », l'expression « voyages organisés » est éliminée, si bien que l'acronyme sera désormais « PICE ». Les composantes se rapportant au secteur des congrès demeureront inchangées.

Selon les représentants du gouvernement, le remboursement est complexe et coûte cher à administrer, et seulement un petit segment de l'industrie touristique canadienne en bénéficie. À la place, le gouvernement investira dans des initiatives de marketing touristique améliorées, comme l'illustre son engagement à stabiliser le budget de Destination Canada au niveau de 95,5 millions de dollars et à investir des millions de dollars dans le tourisme autochtone et la collecte de statistiques sur le tourisme.

L'AITC reconnaît entièrement que les voyagistes et d'autres segments de l'industrie du voyage et du tourisme subiront les conséquences de ce changement. À titre de seule voix nationale représentant la gamme complète des secteurs de l'industrie touristique au Canada, nous continuerons de dialoguer avec les représentants du gouvernement tout en nous concentrant sur les secteurs de notre industrie touristique qui subiront les incidences de l'élimination du remboursement de la TPS et de la TVH. Nous continuerons de communiquer avec nos parties prenantes au cours des jours et des semaines qui viennent afin d'aborder cet enjeu collectivement, mais d'une seule voix.

L'AITC tient à remercier le bureau du Ministre de la Petite Entreprise et du Tourisme de nous avoir donné des précisions supplémentaires à propos de ce changement.

Le 29 mars 2017

